

Dépôt:

Camille Gira
Groupe parlementaire
déi gréng
PL 6171

Luxembourg, le 06 juillet 2011

2

MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que le développement durable se fonde sur le concept d'une harmonisation plus étroite entre les intérêts écologiques, économiques et sociaux ;
- considérant que la politique énergétique et la protection du climat sont les défis clés du développement durable ;
- vu que l'administration de l'environnement est un des acteurs essentiels au niveau de l'intégration d'aspects environnementaux et durables au niveau économique et vu que la composition et la structure actuelle de l'administration, datant dans son fondement de l'an 1980, ne correspondent plus aux exigences d'une administration moderne et efficace ;
- vu que l'administration ne dispose même pas d'une section « énergie et protection du climat » ;
- sachant que toute administration moderne promouvant le développement durable devrait pouvoir offrir des informations poussées envers le grand public et les acteurs économiques et que ce défi ne peut pas suffisamment être relevé actuellement par l'administration ;
- estimant qu'une structure réformée et une démarche plus active de l'administration est autant dans l'intérêt de la protection de l'environnement que de l'économie et que cette réforme se situe dans le contexte de la réforme administrative préconisée par le gouvernement ;
- estimant qu'une réforme est indispensable afin de permettre à l'administration non seulement un traitement plus efficace et rapide de dossiers mais en plus une information et consultation plus poussées autant du grand public que des milieux professionnels concernés ;

- estimant qu'une réforme s'avère d'autre part nécessaire afin que l'administration puisse davantage pallier aux exigences de la politique au niveau européenne et les conséquences en découlant pour notre pays ;
- vu que la réforme de l'administration a déjà été retenue dans les programmes gouvernementaux de 2004 et 2009 ;

invite le Gouvernement

- à charger un bureau spécialisé avec l'organisation d'un audit de l'Administration de l'environnement aussi bien du point de vue thématique que de l'organisation ;
- à entamer dans les meilleurs délais les travaux de réforme de l'Administration de l'environnement ;
- à doter l'Administration de l'environnement des moyens financiers, organisationnels et de ressources humaines nécessaires afin de pouvoir mettre en œuvre cette réforme.

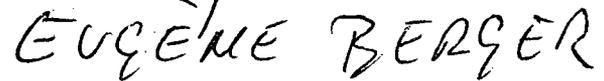

Camille Gira


François Bausch

Josée Lorsché




Henri Kox


EUGÈNE BERGER

~~Viviane Loschetter~~

